

Date de convocation : 7 décembre 2012
Date d'affichage 18 décembre 2012

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 33
votants : 34

*L'an deux mille douze,
le 13 décembre à dix-huit heures trente*

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents : Christian TROADEC, Daniel COTTEN, Valérie LE TANOU, Olivier FAUCHEUX, Marie-Antoinette QUILLEROU, Jean-Yves LE PENNEC, Bernadette LARROQUE, Jo BERNARD, Rémy L'HOPITAL, Hélène GUILLEMOT, Serge COUTELLER, Henri SEZNEC, Jacques QUILTU, Annie LE GUEN, Claude KERANGUYADER, Pierrot BELLEGUIC, Brigitte VALLEE, Philippe NEDELLEC, Marie-Hélène LE BIHAN, Cédric LE MOROUX, Marie-Hélène TRANOUEZ, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Joël PINSEC, Michelle BOULC'H, Jean-Claude LE GUELAFF, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Didier GOUBIL, Viviane MOISAN, Marie-Hélène SALIOU.

Secrétaire de séance : Pierrot BELLEGUIC

Procurations : Christian LE ROUX à Viviane MOISAN

Débat d'Orientations Budgétaires 2013

I. Une conjoncture économique nationale défavorable...

1. Une croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) en berne

L'activité économique de la France est à l'arrêt depuis le 2^{ème} trimestre 2012 et le faible niveau des perspectives d'activité pour la fin de l'année conduit à une prévision d'évolution du PIB pour l'année 2012 aux alentours de +0,2 %, en net ralentissement par rapport à l'année 2011 (+1.7 %).

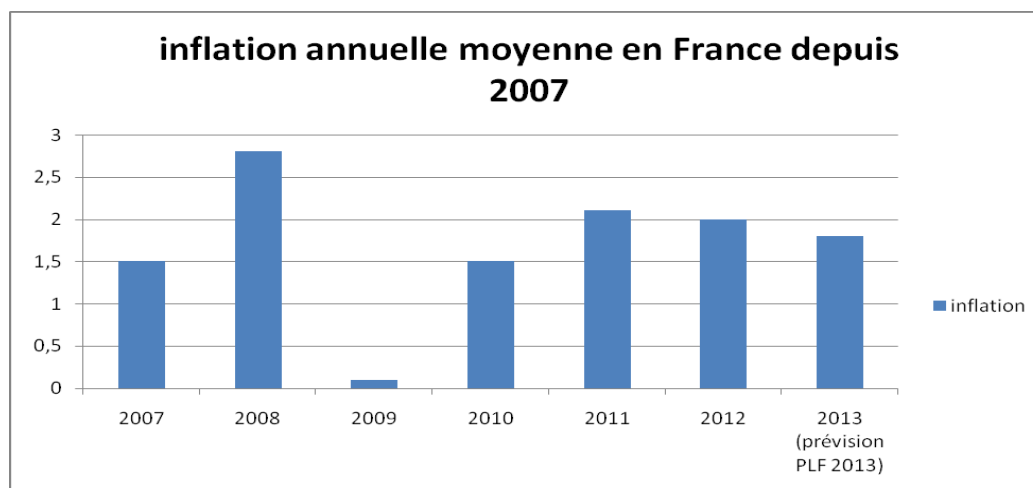
Les prévisions 2013 affichent une reprise modeste à hauteur de +0.4 %, mais dans une fourchette assez large, de -0.3 % à +1.3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance pour l'année prochaine. Le Projet de loi de finances 2013 est basé sur un taux de +0,3%.

2. Un taux de chômage qui remonte et qui reste supérieur à la moyenne régionale

Le taux de chômage s'accroît sur le territoire finistérien à l'instar de l'évolution nationale. Avec un taux de 8.9 % au premier trimestre 2012, s'il reste en retrait par rapport à la moyenne française (9,7%) il demeure supérieur à la moyenne régionale (8.6%).

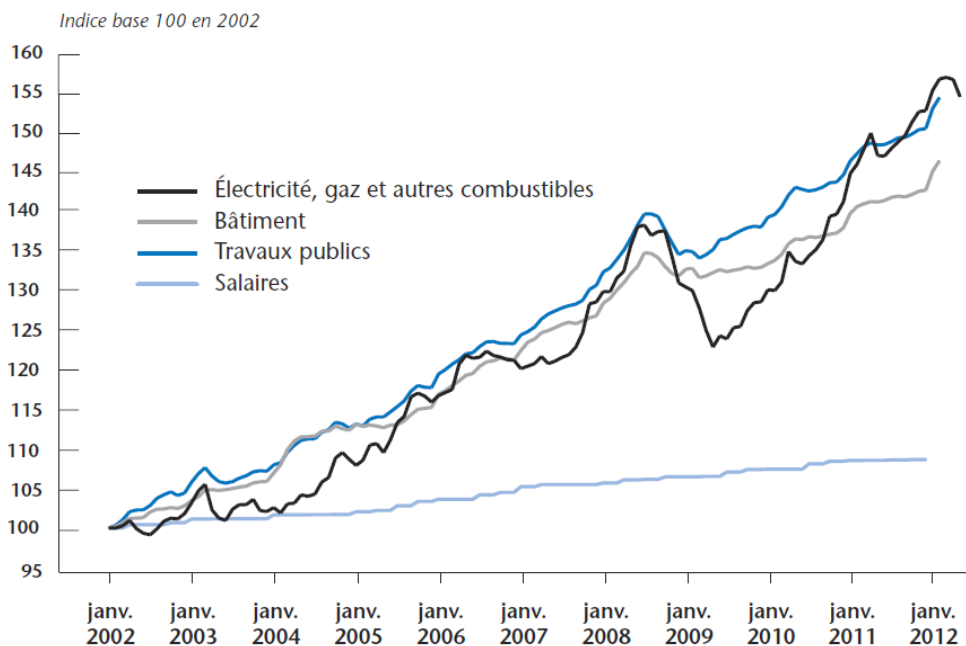
3. Une inflation qui se maintient

La hausse des prix à la consommation se maintiendrait à +2,0 % en 2012 (après +2,1 % en 2011). En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à +1,7 %. Pour mémoire, elle était de +1,5 % en 2010.



De plus, les dépenses des collectivités sont fortement contraintes par l'augmentation des prix de certains postes de dépenses (dites du panier du maire) indispensables à leur fonctionnement tels que les dépenses liées à l'énergie, au bâtiment et aux travaux publics. Celles-ci augmentent plus vite que l'inflation.

INDICES DES PRIX



Source : Insee.

- Indice des prix à la consommation = IPC = Ensemble des ménages = France (métropole + DOM)
= par fonction de consommation = Électricité, gaz et autres combustibles
- Index relatifs au bâtiment et travaux publics = Index BT01 = Index national du prix du bâtiment, tous corps d'État
- Index relatifs au bâtiment et travaux publics = Index TP01 = Index général, tous travaux
- Salaires = ITB = Indice de traitement brut = Grille indiciaire pour l'ensemble des catégories de la fonction publique.

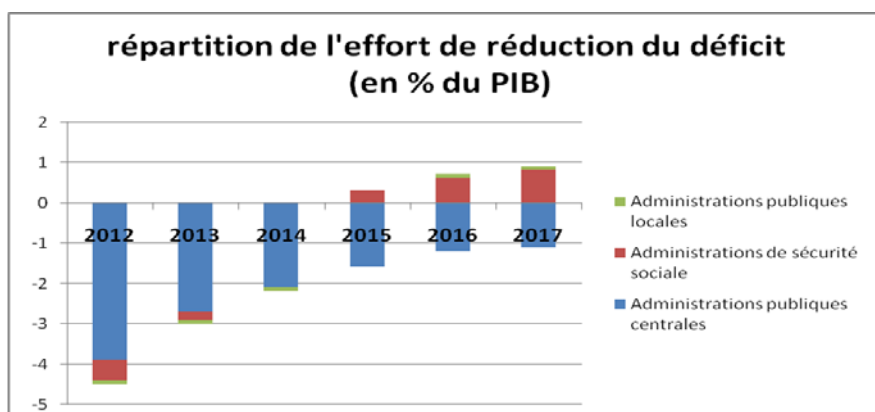
II. ... qui pousse l'état à se fixer des objectifs ambitieux

1. Réduire le déficit public...

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 4,5 points de produit intérieur brut (PIB) en 2012, conformément à la prévision de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. Le déficit public serait ainsi en amélioration de 0,7 point en 2012 par rapport au niveau de 2011 (5,2 %).

Pour 2013, le déficit public s'établirait à 3 % (limite fixée par le critère de Maastricht). Cette forte réduction (à hauteur de 1,5 point de PIB) serait notamment obtenue grâce à la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques (ex : gel des dépenses hors pensions et charge de la dette en 2013 par rapport au niveau voté en LFI pour 2012 et niveau toujours bas des taux d'intérêt qui freinerait la progression des charges d'intérêt versées par l'État) et par des mesures supplémentaires en recettes.

Les collectivités locales participeront à hauteur de 0.1% par an de 2012 à 2014 à la réduction du déficit public.



2. ... en maîtrisant la dépense publique

La stratégie de maîtrise de la dépense publique concerne l'ensemble des acteurs publics (État, organismes divers d'administration centrale, administrations sociales et collectivités locales).

En 2013, les dépenses de l'État (hors charge de la dette et pensions) seraient stabilisées en valeur. En matière d'assurance maladie, la progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) serait contenue à 2,7 %.

Les administrations publiques locales seraient également mises à contribution, avec le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'État en 2013. La progression de leurs dépenses resterait contenue ; elle est estimée à + 2,6 %.

III. Des perspectives de recettes de la communauté sous contraintes

1. Une progression des recettes fiscales limitées à celle des bases

Depuis 2011 Poher communauté est passé d'une fiscalité mixte de droit avec l'avènement d'un nouveau panier fiscal. Dans ce contexte, Poher communauté n'avait pas souhaité opérer de transfert de charge fiscale des entreprises vers les ménages et donc de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation en 2011 et en 2012.

Il est proposé de poursuivre ce gel des taux de fiscalité en raison du contexte économique difficile à la fois pour les ménages et pour les entreprises.

	2011	2012	2013
Taux Taxe d'Habitation	9,97%	9,97%	9,97%
Taux Foncier Bâti	0,00%	0,00%	0,00%
Taux Foncier Non Bâti	2,16%	2,16%	2,16%
Taux Cotisation Foncière des Entreprises	24,13%	24,13%	24,13%

L'hypothèse de hausse des bases fiscales, décidée par le gouvernement, pour 2013 est de 1.8% sachant que la croissance des bases sur les 2 dernières années a été la suivante :

Evolution physique	Moyenne	2011/10	2012/11
Base nette TH	2,8%	4,9%	0,8%
Base nette FB	2,0%	2,1%	2,0%
Base nette FNB	0,6%	2,0%	-0,8%
Base nette CFE	3,9%	4,3%	3,4%

Les autres recettes fiscales :

- Le taux de la CVAE est fixé au niveau national. Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2013 pour la prévision 2013 (741 100 €)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Les tarifs de l'IFER sont décidés par la loi. Il est proposé de reconduire le montant perçu en 2013 pour la prévision 2013 (65 204 €)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Il faut noter que depuis le 1^{er} janvier 2012, le conseil communautaire peut appliquer aux montants de la taxe, déterminés par une méthode de calcul fixée par la loi, un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2. Ce coefficient ne pourra être inférieur à 0,95, ni supérieur à 1,05, au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée. Il ne pourra ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

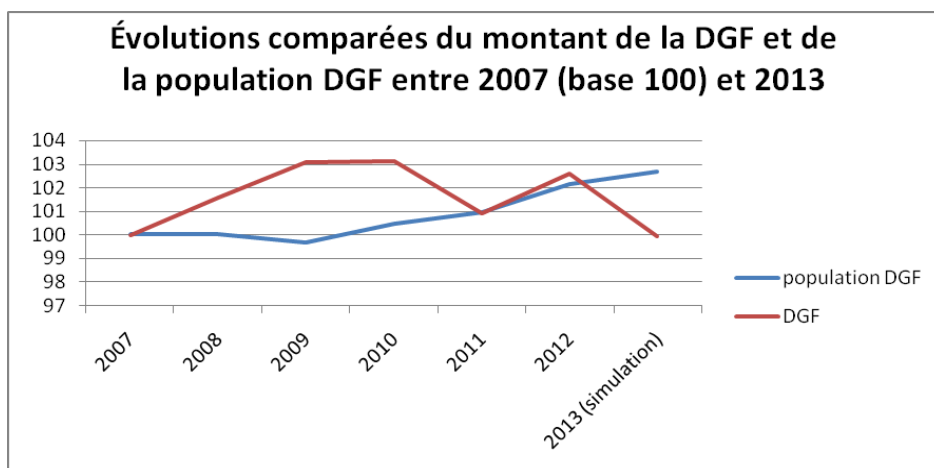
Il est proposé de ne pas user de cette faculté et de reconduire le montant perçu en 2012 pour la prévision 2013 (239 569 €).

2. Des dotations de l'État en baisse

À partir de 2014, les modalités d'association des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité. Par ailleurs, il est d'ores et déjà

prévu que, dans le cadre de l'association des collectivités locales à cet effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'État (stabilisée en valeur en 2013) diminue de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015 :

Ainsi le montant de la DGF perçue par Poher communauté devrait de nouveau subir une baisse cette année (malgré une légère augmentation en 2012) et ce malgré l'augmentation de la population constatée ces dernières années. C'est pourquoi, la baisse de DGF anticipée pour 2013 est de 3%.



3. Des incertitudes sur les effets de la montée en puissance de la péréquation horizontale (FPIC)

Le FPIC (fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales) a été mis en place par la loi de finances pour 2012. Ce fonds de péréquation horizontale, qui concerne l'ensemble du bloc communal, a permis en 2012 de redistribuer 150 millions d'euros. L'objectif de péréquation a été fixé en 2013, 2014 et 2015 à, respectivement 360, 570 puis 780 millions d'euros.

À partir de 2016, en régime de croisière, ce volume atteindra 2 % des ressources fiscales perçues par le bloc communal, soit près d'un milliard d'euros.

En 2012, Poher Communauté était à la fois contributeur et attributaire du fonds mais demeurait au final attributaire net à hauteur de 14 140 €uros.

L'article 144 de la loi de finances pour 2012 prévoyait une « clause de revoyure » dès 2012, à la lumière des premiers résultats portant sur le fonctionnement du fonds, afin d'apporter les ajustements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité redistributrice du dispositif.

Ainsi, si l'objectif de péréquation de 360 millions d'euros en 2013 est maintenu, deux modifications sont apportées au schéma de fonctionnement du FPIC. La première porte sur les modalités de calcul des prélèvements (ainsi que sur leur plafonnement), la seconde sur les règles de répartition des prélèvements et attributions au sein des ensembles intercommunaux.

En 2012, les prélèvements étaient calculés en fonction de l'écart relatif du Potentiel Financier Agrégé (PFIA) par habitant de chaque ensemble intercommunal par rapport à la moyenne nationale abaissée à 90 %.

En 2013, en plus du PFIA qui est un critère de ressources, le critère de prélèvement sera également le revenu moyen par habitant, considéré comme un critère de charges. Même si le revenu moyen par habitant ne représente que 20 % des critères de prélèvement, cette modification devrait être favorable à Poher communauté.

En 2013, l'effort fiscal (rapport entre le produit fiscal et le potentiel fiscal d'une collectivité) est introduit à hauteur de 20% dans le calcul de l'indice synthétique qui permet de déterminer les bénéficiaires du FPIC.

En 2012, les ensembles intercommunaux avaient le choix entre 3 options pour la répartition :

- La règle de droit
- La règle en cas de majorité des 2/3 du conseil communautaire
- La règle en cas d'unanimité (solution choisie par Poher communauté en 2012)

Le conseil communautaire sera de nouveau consulté en 2013. Il sera proposé de reconduire la répartition fixée en 2012 (100% du reversement et du prélèvement à Poher communauté)

Ainsi, compte tenu de l'incertitude sur les montants de prélèvement et de reversement qui concerneront Poher communauté, il est proposé de conserver les montants 2012 dans le cadre de la prévision budgétaire 2013.

4. Une augmentation des tarifs principalement indexée sur l'inflation

Si aucun effort supplémentaire n'est demandé à l'ensemble des contribuables pour compenser la baisse des dotations de l'État, les tarifs intercommunaux 2013 seront ajustés pour tenir compte de l'inflation réellement supportée et de la montée en puissance des coûts de l'énergie. Il est donc proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs de Poher communauté de 2% environ (prévision d'inflation PLF 2013 : 1.7%).

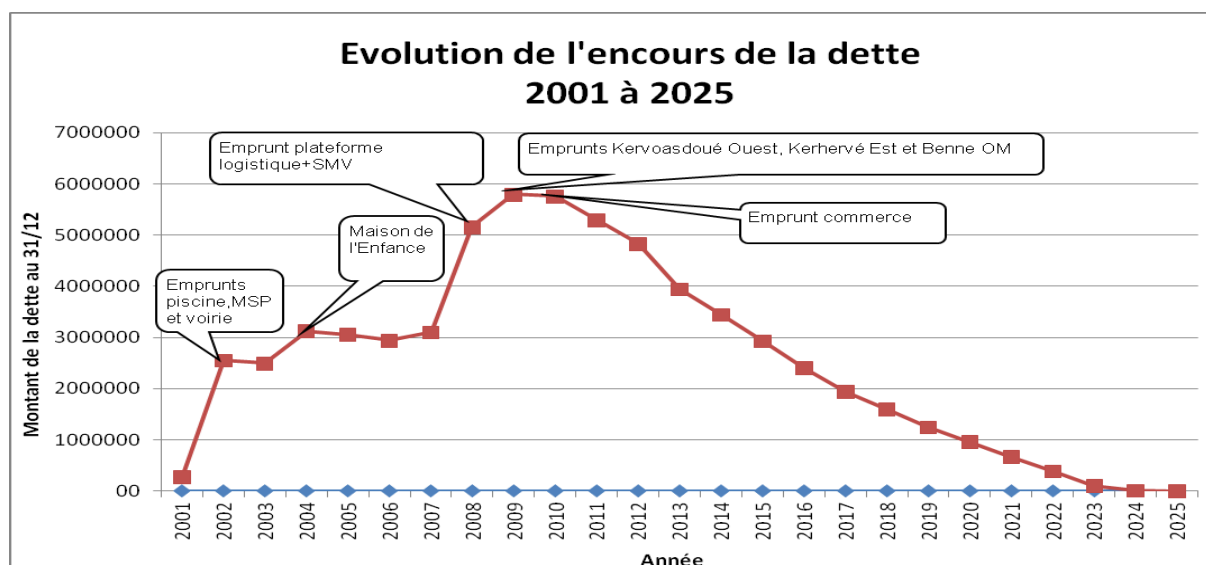
5. Un endettement maîtrisé

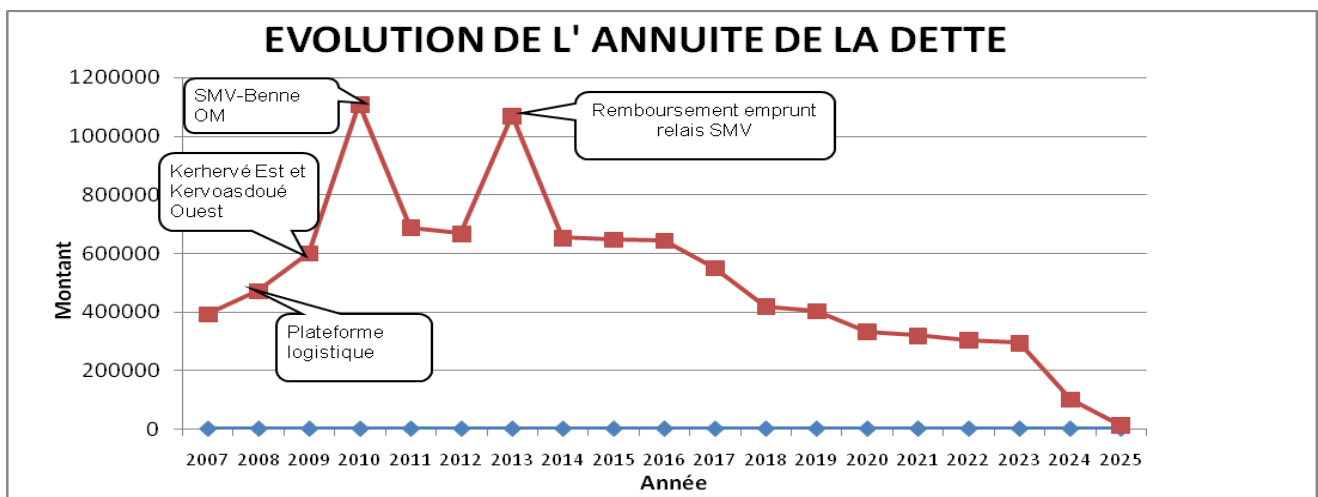
Pour financer son développement notamment économique, Poher communauté a eu recours à l'emprunt. Les emprunts contractés par Poher communauté depuis sa création sont les suivants :

Emprunt	Montant	Date début	Date fin	Taux	Fixe/variable	Durée
Immeuble interconsulaire	381 122,54	30/11/1995	30/08/2010	7,95%	Fixe	15 ans
Prêt relais SMV	491 500,00	15/09/2008	15/08/2010	T4M	Variable	2 ans
Traitement des OM	100 000,00	15/06/2004	15/03/2011	3,45%	Fixe	7 ans
Construction garage OM	27 440,82	01/01/2000	01/10/2011	4,25%	Fixe	12 ans
Travaux modernisation voirie	114 300,00	15/03/2003	15/02/2010	T4M	Variable	7 ans
MSP	762 000,00	01/10/2002	01/03/2016	5,05%	Fixe	15 ans
Commerce Kergloff	123 000,00	15/03/2007	15/12/2021	3,80%	Fixe	15 ans
Epicerie de Poullaouën	91 500,00	15/03/2008	15/12/2022	4,49%	Fixe	15 ans
Commerce Le Moustoir	91 000,00	15/12/2008	15/11/2023	5,28%	Fixe	15 ans
Plateforme logistique	2 067 394,00	15/03/2008	15/12/2022	T4M et 3.90%	Variable/Fixe	15 ans
Piscine-CA	750 000,00	15/04/2003	15/04/2017	5,17%	Fixe	15 ans
Piscine BCME	750 000,00	30/12/2002	30/09/2017	5,00%	Fixe	15 ans
Ferme-relais	88 115,53	15/01/2002	15/10/2011	4,25%	Fixe	12 ans
Maison de l'Enfance-CA	700 000,00	15/02/2005	15/11/2019	4,02%	Fixe	15 ans
Maison de l'Enfance-BCME	150 000,00	30/12/2005	30/09/2020	3,18%	Fixe	15 ans
Commerce Cléden-Poher	367 850,00	30/09/2010	30/06/2025	3,43%	Fixe	15 ans
Acquisition d'une benne OM	94 000,00	30/03/2010	30/12/2018	3,46%	Fixe	9 ans
Kervoasdoué Ouest	551 000,00	15/03/2010	15/12/2024	3,95%	Fixe	15 ans
Kerhervé Est	390 000,00	15/03/2010	15/12/2024	3,95%	Fixe	15 ans
Total	8 090 222,89					

En 2012, aucun nouvel emprunt n'a été contracté et on remarque que plusieurs emprunts sont arrivés à échéances en 2010 et 2011 et que d'ici 2019, ce sont 5 emprunts qui arriveront à échéance.

Ainsi l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette, sans nouvel emprunt contracté, sera la suivante :





Parallèlement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de limiter l'augmentation du ratio encours/Epargne brute à hauteur de 6.2 ans en 2012 (ce qui classe Poher communauté dans la catégorie des collectivités faiblement à moyennement endettées) sachant qu'il faut considérer que la zone sous surveillance se situe au dessus de 11 ans (collectivités très fortement endettées). Ce ratio calcule le délai de désendettement dans l'hypothèse où la communauté consacrait la totalité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette.

Poher communauté pourrait donc envisager le recours à l'emprunt en 2013 pour financer une partie de ses investissements.

6. Le produit des cessions pour optimiser les recettes

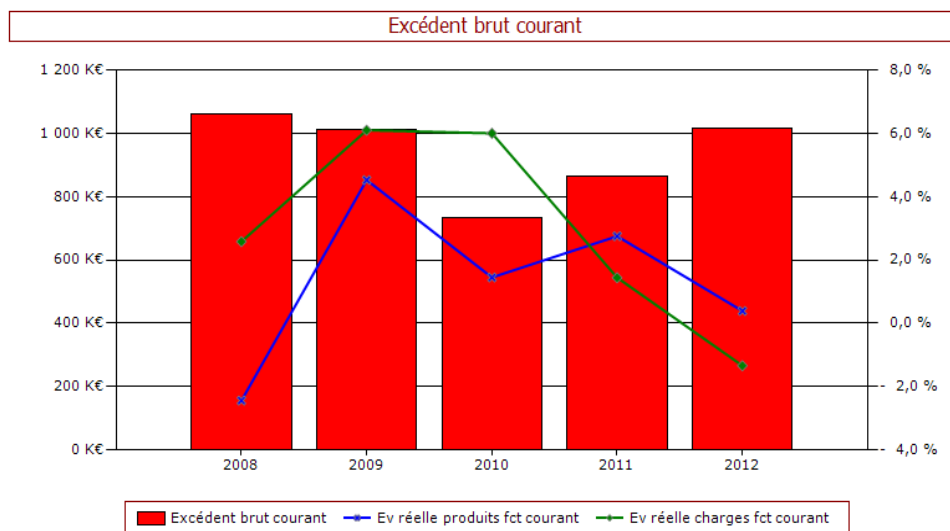
Pour financer les nouveaux investissements, Poher communauté pourra compter sur les recettes exceptionnelles que constituent les produits des cessions, notamment les terrains en Zones d'Activités Economique. Les cessions prévues au Budget 2013 seront les suivantes :

- cession SMV – Atelier Relais ZA Kervoasdoué: 274 391 € TTG
 - cession APELEC – terrain sur le PA Villeneuve 20 000 € TTC,
- } Budget Principal

IV. Des dépenses de fonctionnement contraintes pour financer les investissements

1. Une stabilité des dépenses de fonctionnement

Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée pour maîtriser les charges de fonctionnement pesant sur la communauté. Pour illustration le compte administratif prévisionnel 2012 fait apparaître une stabilité des dépenses de fonctionnement par rapport à celles constatées en 2011. Cela correspond donc à une baisse réelle d'environ 1% si l'on tient compte de l'inflation.



Les recettes réelles de fonctionnement qui augmentaient de 2 à 4% par an entre 2009 et 2011, ont presque stagnées en 2012 du fait notamment du gel des dotations de l'état. La communauté a donc du s'efforcer de

continuer à contenir ses charges réelles de fonctionnement, qui pour la première fois en 2011 augmentaient moins vite que les recettes réelles de fonctionnement.

En période d'effort général, l'effort consenti par Poher communauté devra être poursuivi en 2013. Ainsi, il est proposé que la somme des crédits ouverts au titre du BP2013 soit sensiblement la même que celle ouverte au titre du BP2012.

Pourtant, Poher communauté doit gérer de plus en plus de compétences qui nécessitent un renforcement des moyens notamment humains. La réflexion en cours sur la réorganisation des services- qui vise une plus grande efficacité de la structure-permettra d'évaluer les besoins supplémentaires avec précision. L'analyse, qui prendra en compte les opportunités que peuvent constituer les mutualisations des services communaux et communautaires, devra être approfondie dans le cadre d'une étude visant à élaborer un schéma sur la mutualisation des services.

2. Une maîtrise des dépenses de personnel mais des besoins nouveaux à satisfaire

Dans ce contexte, les hypothèses prises en compte en 2013 sont les suivantes :

- Un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 2%
- Les nouvelles ressources humaines :
 - ½ temps au service RH (déjà pris en charge au 2nd trimestre 2012 pour renfort du service)
 - Un poste de chargé de mission transports sur 8 mois contre 4 mois en 2012
 - Un poste de chargé de communication
 - Un poste de chargé de mission enseignement supérieur sur 6 mois
- Une hausse des cotisations CNRACL de 27.30 à 27.40% au 1^{er} novembre 2012 soit une hausse de 0.37%
- La hausse du SMIC intervenue en juillet 2012 (de 9.22 € à 9.40 € soit une hausse de 1.95%) prise en compte en année pleine sans nouvelle hausse.
- La participation de Poher communauté à la prévoyance de ses agents

V. Les investissements, priorité budgétaire 2013

L'année 2012 a été consacrée essentiellement à des études en vue d'opérations d'équipements à mener à partir de 2013. Le projet de territoire qui sera entériné en début d'année donnera la feuille de route pour les 5 années à venir.

1. D'importantes dépenses d'investissements prévues en 2013...

L'objectif est de conserver un ratio Encours/Épargne brute à environ 8 ans. Au regard de cette contrainte voici les dépenses d'investissement prévues par Poher communauté en 2013 :

LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL (en €)

	CA 2012 prévisions	BP 2013	Commentaires
Opérations directes	808 877	4 600 453	
Extension piscine	83 877	2 450 000	MO + travaux
Vestiges archéologiques	8 000	620 000	MO + début travaux
Logement temporaire	400 000	246 453	Fin travaux
Maison des services publics	27 000	0	
foyer logement	0	20 000	Etude /cuisine
ZAC de Kergorvo	0	40 000	SAFI projet SODIAAL-SYNUTRA
Foyer de jeunes travailleurs	17 000	0	
Logement de Cléden Poher	12 000	0	
Triskell	18 000	30 000	étude
Pôle des éco-activités	27 000	100 000	MO + début travaux novembre
Travaux divers ZA	35 000	115 000	Signalétique + divers
Travaux divers Commerces	10 000	23 000	
salle de sports	0	50 000	étude
fibre optique	27 000	500 000	MO + travaux
Rénovation façade OT	0	115 000	MO
Terrain Gens du Voyage	0	15 000	Acquisition terrain grands rassemblements

Autres opérations d'équipement	144 000	276 000	
Opérations indirectes	127 000	200 000	Fonds de concours dont hippodrome (150 000)
Autres dépenses d'investissement	586 287	3 361 364	
Site Internet	0	30 000	Participation des communes
Transports	0	40 000	Achats bornes + divers
Prêt aux budgets annexes ZA	43 974	2 283 442	
Remboursement capital dette	380 283	801 372	dont remboursement SMV
Matériel informatique	6 700	40 500	Serveur + visio + divers
Divers École de Musique	22 245	13 500	
Divers Piscine	15 640	34 400	
Divers Jeunesse	3 500	15 000	peinture maison du parc
Divers Maison de l'Enfance	39 000	15 000	
Divers développement éco	11 615	31 350	
Divers tourisme	63 330	36 800	
Dépenses d'équipement	1 522 164	8 141 817	

Focus sur le développement économique

Déployer la fibre optique

- Une première tranche de déploiement de la fibre optique sur le territoire pour 500 000 € en 2013

Développer l'immobilier d'entreprise

- Le début des travaux de construction du pôle éco-activités pour 156 000 € en 2013

Développer le foncier économique

- **Extension du parc d'activités de Kergorvo** : lancement des travaux. **Les principales dépenses en 2013 seraient de 1 432 160 euros** et se décomposeraient comme suit :
 - L'acquisition des terrains pour 894 000 euros,
 - Les fouilles archéologiques pour 160 000 euros
 - Les études pour environ 158 160 euros,
 - Le début des travaux pourront débuter (200 000 € en 2013).
 - La participation à la modification du PLU de Carhaix pour 10 000 euros
 - L'entretien des terrains pour 10 000 euros

Parallèlement, une subvention DETR de 160 000 euros pourrait être inscrite en recette au BP2013

- **Parc d'activités de Kerhervé** : poursuite des études engagées et reprise de la voie actuelle. **Les principales nouvelles dépenses en 2013 seraient de 87 778 euros** et se décomposeraient comme suit :
 - Des acquisitions de terrains pour 5 250 euros
 - Des études pour 70 778 euros
 - des travaux à hauteur de 10 000 euros pour la reprise de la voie actuelle.
 - Des taxes foncières pour 7 000 euros

Parallèlement, une subvention DETR de 8 320 euros pourrait être inscrite en recette au BP 2013

- **Extension du parc d'activités de la Villeneuve** : Création d'un budget annexe. **Les dépenses 2013 seraient de 100 000 euros et se décomposeraient comme suit** :
 - Des acquisitions foncières prévues en 2013 pour 76 300 euros.
 - Des études pour 21 700 euros
 - Des taxes foncières pour 2 000 euros

- **Extension du parc d'activités de Kervoasdoué** : poursuite de la commercialisation. **Les principales nouvelles dépenses en 2013 seraient de 87 125 euros et se décomposeraient comme suit** :
 - Le financement des acquisitions foncières précédentes pour 52 900 euros
 - Des travaux pour 18 525 euros
 - Des frais d'éclairage pour 2 500 euros
 - L'entretien des terrains pour 11 200 euros
 - Des taxes foncières pour 2 000 euros

Pour développer les emplois

- **Parc d'activités de Kervoasdoué Ouest** : Suite à l'aménagement de la zone en 2011, des une nouvelle entreprise va s'installer en 2013. La Cession à l'EI Robert d'un terrain de 1 783 m² sur la ZA Kervoasdoué engendrera une recette de 17 830 € HT (budget annexe

2. ...Mais des recettes certaines d'investissement limitées : l'inscription d'un emprunt nécessaire.

	Dépenses BP 2013	Recettes BP 2013	Commentaires
Opérations directes	4 600 453	4 149 646	
Extension piscine	2 450 000		
Vestiges archéologiques	620 000		
Logement temporaire	246 453	238 271	subventions
Maison des services publics	0		
foyer logement	20 000		
ZAC de Kergorvo	40 000		
Foyer de jeunes travailleurs	0		
Logement de Cléden Poher	0		
Triskell	30 000		
Pôle des éco-activités	100 000		
Travaux divers ZA	115 000		
Travaux divers Commerces	23 000		
salle de sports	50 000		
fibre optique	500 000		
Rénovation façade OT	115 000		
Terrain Gens du Voyage	15 000		
Autres opérations d'équipement	276 000		
Cession terrains ZA		296 291	
FCTVA		845 000	
1068		564 042	
Résultat d'investissement reporté		2 206 642	
Divers (dont amortissement)	200 000	1 278 964	
Autres	3 361 364	10 000	
Site Internet	30 000	10 000	Participation des communes
Transports	40 000		
Prêt aux budgets annexes ZA	2 283 442		
Remboursement capital dette	801 372		
Matériel informatique	40 500		
Divers École de Musique	13 500		
Divers Piscine	34 400		
Divers Jeunesse	15 000		
Divers Maison de l'Enfance	15 000		
Divers développement éco	31 350		
Divers tourisme	36 800		
TOTAL investissement	8 141 817	5 438 610	Reste à financer : 2 703 207

3. Des recettes potentielles qui pourraient être inscrites courant 2013

Voici les recettes potentielles qui ne pourront être confirmées qu'en 2013 et qui ne pourront donc pas être inscrites au BP2013 :

	Dépenses BP 2013	Recettes BP 2013	Commentaires
Opérations directes	4 656 453	5 111 289	

Extension piscine	2 450 000	600 643	subventions
Vestiges archéologiques	620 000	310 000	subventions
Pôle des éco-activités	100 000	25 000	subventions
Terrain Gens du Voyage	15 000	12 000	subventions
TOTAL investissement	8 141 817	6 386 253	Reste à financer : 1 755 564

4. La programmation pluriannuelle des investissements 2013-2017

Voici les projets qui font ou feront l'objet d'une programmation pluriannuelle des investissements :

Montants en euros	2013	2014	2015	2016	2017
Extension piscine	2 450 000				
Vestiges archéologiques	620 000	945 000			
Logement temporaire	246 253				
foyer logement	20 000	100 000			
Triskell	30 000	30 000	30 000		
Pôle des éco-activités	100 000	1 480 000			
salle de sports	50 000				
fibres optiques	500 000	950 000	850 000	850 000	850 000

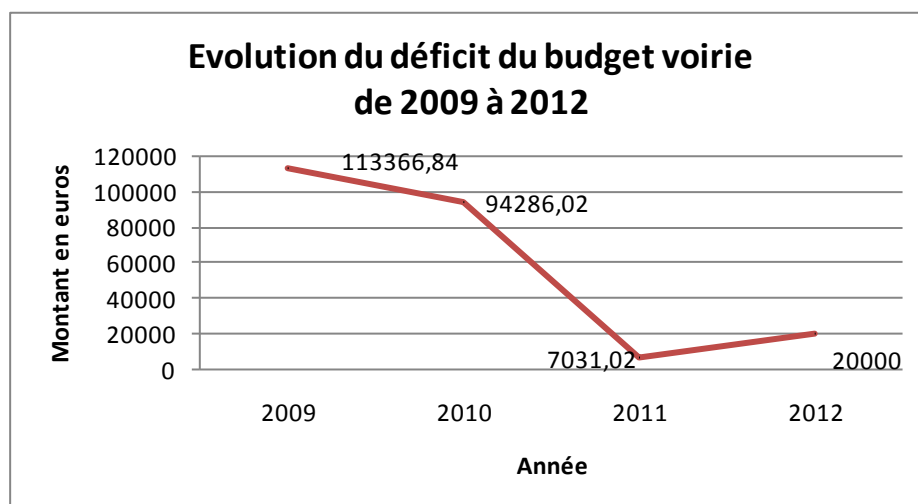
Travaux
en cours d'estimation

VI. Les budgets Voirie et Ordures Ménagères 2013

1. Les orientations 2013 pour le budget Voirie

Un objectif : contenir le déficit de fonctionnement

Depuis 2009, le budget de fonctionnement du service Voirie enregistre un déficit annuel qui tend à décroître grâce aux actions menées par les élus et responsables de service : mise à disposition des agents dans le cadre de conventions signées avec chacune des communes adhérentes, maîtrise des dépenses de fonctionnement...



L'objectif consiste à diminuer voire à maintenir ce déficit en incitant les communes et syndicats à privilégier l'intervention du service communautaire lors de la réalisation de chantiers communaux.

Les recettes de travaux prévisionnelles doivent atteindre près de 430 000 € pour parvenir à un équilibre du budget voirie. C'est pourquoi il est proposé d'appliquer une augmentation des tarifs d'environ 2%.

Le déficit prévisionnel 2012 peut être évalué au maximum à 20 000 € environ.

Le service était composé de 6 agents en 2012. Un agent vient de faire valoir ses droits à la retraite et ne sera pas remplacé. Les charges de personnel devraient donc diminuer d'environ 30 000 €.

Les charges à caractère général seront maintenues à leur niveau actuel.

Les dépenses d'investissement concerneraient uniquement :

- L'acquisition de panneaux de signalisation (1 500 €)
- l'achat d'une pièce électronique pour la machine à peinture (3 000 €)
- la réalisation d'un auvent pour les véhicules de service.

Ces dépenses seront financées par les amortissements et le FCTVA.

2. Les orientations 2013 pour le budget Ordures Ménagères

Une augmentation des coûts de traitement

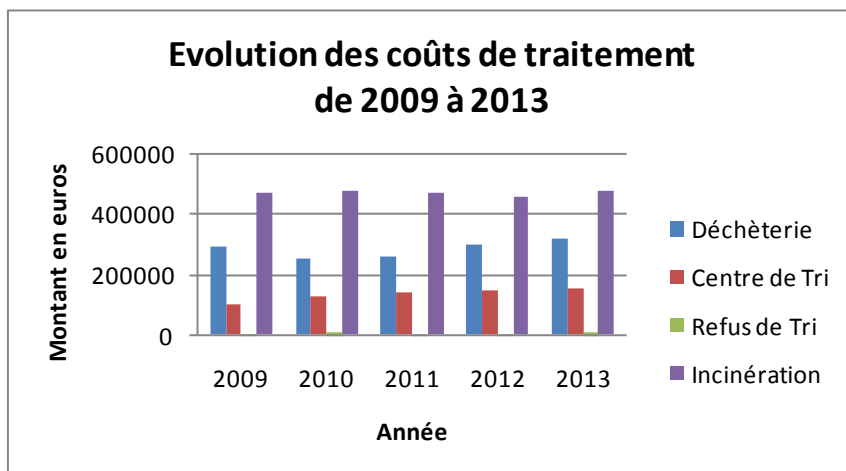
Poher communauté confie au SIRCOB le traitement des déchets collectés sur son territoire.

Le coût de la tonne incinéré sera maintenu à 108.37 €. Ainsi, si l'on considère que l'incinération porte sur environ 4 400 tonnes de déchets, le coût prévisionnel 2013 de cette prestation s'élèverait à 477 000 €.

Les coûts de traitement devraient quant à eux augmenter pour les déchets qui relèvent de la déchèterie et du Centre de Tri. Des travaux conséquents sont en effet à prévoir pour la mise aux normes des équipements concernés. L'exploitation de la déchèterie pourrait ainsi connaître une augmentation de 5 %, ce qui représente une charge prévisionnelle de 315 000 €.

Il en est de même pour le Centre de tri qui représenterait une charge annuelle d'environ 153 000 €.

Au total, les prestations versées au SIRCOB représenteraient 954 000 € soit une augmentation prévisionnelle de 2.4% pour l'exercice 2013 par rapport à l'exercice 2012.



Des charges de fonctionnement malgré tout maîtrisées :

L'étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative représente un coût global de 24 910,29€ TTC. Les dépenses seraient réparties à hauteur de 7 774 € en 2012 et 17 200 € en 2013. Cette étude est financée par le Conseil Général du Finistère à hauteur de 3 096 € ainsi que l'ADEME à hauteur de 13 538 €.

L'augmentation des charges à caractère général découle essentiellement de l'augmentation :

- des charges de carburant qui sont depuis 2012 imputées en grande partie sur le budget ordures ménagères du fait d'une sous-utilisation des véhicules de voirie : + 9 000 € environ
- des charges relatives à l'aménagement d'aires pour les containers et aires grillagées : 10 000 € au lieu de 2 000 € en 2012
- des frais de communication avec la publication d'un journal du tri sur l'exercice 2013 et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation dans les écoles du territoire : + 4 500 € par rapport à 2012

Au total, les charges de personnel devraient enregistrer une relative stabilité : 676 250 € en 2013 au lieu de 676 321 € en 2012.

Des taux de TEOM maintenus

Compte-tenu de l'excédent prévisionnel de fonctionnement de l'année 2012, il est proposé de maintenir le taux de la TEOM à 11.5% dans l'optique d'éventuels investissements afférents à la mise en œuvre d'une tarification incitative. Le produit attendu s'élèverait à 1 445 000 € environ.

La redevance spéciale des entreprises s'élèverait à 50 000 € en 2013 contre 56 000 € en 2012 compte tenu du fait que certaines entreprises ne seront plus redevables de la redevance spéciale.

La redevance spéciale des administrations est évaluée par prudence à 80 000 €, dans l'hypothèse éventuelle d'une baisse des tonnages liée aux opérations diverses de communication

Les subventions eco-emballages et les participations des repreneurs sont prévues à hauteur de 214 000 €

Les investissements 2013 concernent :

- l'achat de containers et aires grillagées,
- l'acquisition d'un ordinateur
- la construction d'un auvent.

Ces dépenses seront financées par l'excédent reporté d'investissement ainsi que l'amortissement du matériel et le FCTVA.

VII. Vers un pacte fiscal et financier

A la lumière du débat d'Orientations Budgétaires 2013, chacun peut se rendre compte que, bien que participant de plus en plus au développement du territoire (développement économique et services à la population notamment) et exerçant de plus en plus de compétences, Poher communauté, à l'image des autres communautés, dispose de moins en moins de marges de manœuvre et de visibilité quant aux recettes dont elle disposera pour mener à bien ses projets d'investissements.

Objectif : continuer à financer les projets structurants...

La définition du projet de territoire constitue une première étape et définira non seulement les investissements nécessaires pour les 5 prochaines années mais aussi la ligne de partage entre les projets communaux et les projets intercommunaux.

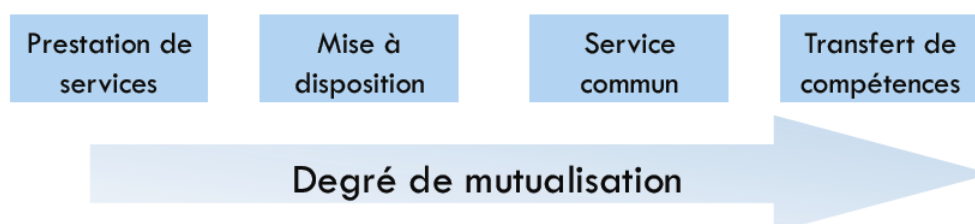
Pour se donner les moyens de mettre en œuvre le projet de territoire une réallocation des ressources entre la communauté et ses communes membres sera nécessaire. L'intérêt est d'autant plus grand que de nouvelles ressources apparaissent dans une logique de péréquation horizontale (comme par exemple le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), c'est-à-dire entre collectivités elles mêmes et non plus de l'État vers les collectivités

Il est donc proposé, au cours de l'année 2013, de mener une étude pour aboutir à la définition d'un pacte fiscal et financier qui sera le fondement d'une stratégie coordonnée pour le territoire à compter du 1^{er} janvier 2014. Les aspects qui devraient y être abordés seront :

- fiscalité (coordination)
- Dotation de Solidarité Communautaire (redéfinition)
- Politique de fonds de concours (redéfinition)
- FPIC (partage)
- modalité de calcul des transferts de charge (redéfinition)

... en adaptant l'organisation communautaire

Le troisième volet de l'élaboration du projet communautaire pour les 6 prochaines années sera la définition d'un schéma de mutualisation des services communautaires et municipaux. Il est proposé de l'élaborer et de débiter sa mise en œuvre dès 2013. Il permettra de déterminer des objectifs précis en termes d'organisation de services mutualisés et de choisir entre les différents degrés de mutualisation :



Pole éco-activités : approbation de l'Avant-projet détaillé et validation du plan de financement

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le conseil communautaire a décidé d'engager une étude de positionnement stratégique pour la création d'un pôle éco-activités. Le cabinet Katalyse, chargé de réaliser cette étude, a conclu sur l'opportunité de constituer un pôle éco-activités sur Poher communauté.

Par délibération en date du 27 janvier 2011, le conseil communautaire a approuvé le lancement du projet de pôle éco-activités.

Les éco-activités sont des activités commerciales, industrielles, de services et artisanales capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes.

Le secteur des éco-activités fait partie des axes stratégiques de développement économique retenus par Poher communauté compte tenu :

- ✓ De la présence d'entreprises leaders avec des projets de développement
- ✓ De la proximité de la matière première
- ✓ De la centralité du territoire : 2M d'habitants à 1 heure
- ✓ Du contexte de montée en puissance des réglementations environnementales, du renchérissement du coût de l'énergie, de l'eau...

. Les objectifs poursuivis sont multiples :

- ✓ Stimuler le marché des éco-activités en présentant une offre globale et cohérente à la clientèle.
- ✓ Favoriser l'installation et le développement d'entreprises
- ✓ Donner de la visibilité à l'offre d'éco-activités existantes
- ✓ Créer des synergies et fédérer les professionnels
- ✓ Créer une émulation autour des éco-activités

Le bâtiment sera construit sur le parc d'activités de la Villeneuve à Carhaix. Située à l'entrée Est de Poher communauté, à proximité immédiate de l'échangeur de Kergorvo et de la RN164, le parc d'activités de la Villeneuve bénéficie d'un emplacement stratégique en entrée de ville. Le terrain sur lequel est envisagée la construction couvre une surface de 7000m² (Cf. plan ci-joint)

Le cabinet d'architecture A3 Architectes de Carhaix a réalisé l'avant-projet détaillé. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment comprenant :

- ✓ Un hall d'exposition de 100m² vitrine des savoirs-faire du territoire notamment dans le domaine des éco-activités
- ✓ 4 ateliers de 116.8m², 124m², 153m² et 155.5m² avec des vestiaires et sanitaires partagés destinés à l'accueil d'entreprises en création ou développement
- ✓ 7 bureaux destinés à l'accueil d'entreprises en création ou développement

Le coût total des travaux, à ce stade, est estimé à 1 375 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour ces travaux se décompose comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux	1 375 409.5€	Pôle d'excellence rurale (18.7%)	300 000€
		Contrat de Pays (15%)	240 811.5€
Maîtrise d'œuvre et divers (CT, SPS, frais divers frais de reproduction/ communication...)	230 000€	Conseil Général 29 (15% plafonné à 80000€)	80 000€
		Chambre de Commerce et d'industrie de Morlaix (15%)	240 811.5€
		Autofinancement (46%)	743 786.5€
TOTAL : 1 605 409.5€ HT		TOTAL : 1 605 409.5€ HT	

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver l'Avant-projet détaillé
- d'approuver le plan de financement ci-dessus
- d'autoriser le Président à déposer le permis de construire
- d'autoriser le président à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région du Conseil Général 29 et de la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix.

UNANIMITE POUR

Trophées de la création/reprise d'entreprises 2012 – 4^{ème} édition

Le développement économique est une priorité pour Poher communauté. Trois éditions des trophées de la création et de la reprise d'entreprises ont d'ores et déjà été organisées. Ces trophées ont pour objectif :

- De récompenser les créateurs et repreneurs d'entreprises de l'année
- D'encourager et de valoriser les initiatives

Ils s'adressent aux créateurs/repreneurs de l'année relevant de l'agriculture, l'artisanat, du commerce, de l'industrie et des services...

Un dossier de candidature est adressé à l'ensemble des créateurs / repreneurs de l'année. Le bureau communautaire se réunit pour analyser les candidatures et retenir les lauréats. Les critères suivants sont utilisés :

- adéquation Homme/projet,
- originalité / adaptation concurrentielle, technique ou commerciale,
- caractère innovant : nouveaux produits, nouveaux services...
- investissement personnel
- préoccupation de l'entreprise aux enjeux de développement durable
- stratégie d'évolution de l'entreprise : RH, commercial, communication, innovation, export, diversification...
- contribution au maintien et au dynamisme économique du territoire
- ...

Les prix sont remis aux lauréats lors de la cérémonie des vœux aux entreprises en janvier.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'adopter le principe d'une reconduction de cette opération de communication pour les créateurs/repreneurs de l'année 2012.**
- **D'attribuer, pour cette édition 2012, une enveloppe de 3 000€ maximum.**
- **D'autoriser le bureau communautaire à désigner les entreprises lauréates.**
- **D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.**

UNANIMITE POUR

Parc d'activités de La Villeneuve : cession de terrain à la SCI LINES

APELEC SERVICES, entreprise d'électricité, est installée sur Carhaix depuis 2010. Elle souhaite acquérir un lot de 2 050m² environ sur le parc d'activités de la Villeneuve afin d'y construire un atelier. Le prix fixé est de 10€ HT /m².

Dans le cadre de cette opération, il est envisagé la création de 2 emplois CDI temps plein dans les 3 ans. Ainsi, l'entreprise pourrait prétendre à une aide de Poher communauté de 1525€/emploi créé.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- ✓ De céder à la SCI LINES une partie de la parcelle cadastrée A1601 sise sur le parc d'activités de la Villeneuve pour une surface de 2 050m² environ (surface exacte à délimiter par document d'arpentage à la charge de l'acquéreur) pour un prix de 10€ /m² (avis des domaines ci-joint). Le prix de cession prévisionnel s'établit donc à 20 500€, TVA sur marge comprise et équivalente à 0€.
- ✓ De se prononcer sur l'octroi d'une aide de 3 050€, à la SCI LINES, correspondant à un engagement de l'entreprise APELEC SERVICES de créer deux emplois dans les trois ans à venir. Le prix de vente prévisionnel du terrain est de 20 500€ TTC, la réduction de 3 050€ s'y appliquerait.
- ✓ D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

UNANIMITE POUR

L'acte de vente, qui tiendra lieu de convention, devra obligatoirement indiquer que l'octroi de l'aide à l'entreprise est subordonné :

- à un engagement de ne pas quitter le territoire de la communauté dans les 5 ans suivant l'installation
- au respect du programme de création d'emplois annoncé dans un délai de trois ans.
- à la régularité de la situation des entreprises au regard des obligations fiscales et sociales

En cas de non-respect de ces conditions par l'entreprise, la communauté de communes pourra demander le reversement des aides versées.

Parc d'activités de Kergorvo – Avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement

Le Conseil Communautaire a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Kergorvo à Carhaix à la SAFI par le biais d'une convention de concession.

Le groupe Synutra prévoit la construction de deux tours de séchage sur le parc d'activités de Kergorvo à Carhaix. Il est proposé de confier une mission de pilotage et de coordination à la SAFI pour l'intégralité des problématiques techniques inhérentes au projet.

Le montant prévisionnel s'établirait de manière forfaitaire à 33 000€ HT pour la totalité de la durée du projet.

Il est proposé au conseil communautaire :

✓ De modifier les articles 2 et 20-2 de la convention de concession en précisant d'une part les missions complémentaires (détaillées dans le document ci-joint) et d'autre part en indiquant un terme de rémunération complémentaire et forfaitaire de 39 468€ TTC correspondant à la réalisation de ces missions.

✓ D'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 de la convention de concession avec la SAFI.

UNANIMITE POUR

Création du budget annexe « Villeneuve Est »

Dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités de la Villeneuve à Carhaix, Poher communauté envisage d'acquérir des terrains dans la partie Est du parc d'activités en vue d'y créer une zone à vocation artisanale.

Dans le cadre de cette extension, il est proposé au conseil :

- D'autoriser la création d'un budget annexe dénommé « Villeneuve Est»
- D'opter pour le régime de la TVA et d'autoriser le Président à effectuer toutes les déclarations auprès de l'administration fiscale

UNANIMITE POUR

Tarifs 2013

Il est proposé au conseil d'approuver les tarifs 2013 augmentés d'environ 2% pour les services ci-dessous :

Pépinière d'entreprises

Pour la location de la salle de réunion :

	salle de réunion seule HT	salle de réunion + hall HT
Par demi-journée (tranche de 4 h)	49 €	99 €
Par soirée de 18h à 22h	49 €	99€
Par journée de 8 h à 18 h ou de 12h à 22 h	99€	134.5€
Par journée et soirée de 8 h à 22 h	126.5 €	156.5€

Pour la location des bureaux et ateliers :

(Applicable aux futurs locataires)

	HT
Ateliers	2.11€/m ² /mois la première année et 3.17€/m ² /mois les suivantes
Bureaux étages (18m ²)	127€/mois
Bureaux RDC (67m ²)	456.5€/mois
Forfait services communs obligatoires	47.7€/mois

Pour le photocopieur :

Il est proposé de **maintenir les tarifs en vigueur :**

	HT
A4	0.05€/copie
A3	0.1€/copie

Divers :

	HT
Remplacement /non restitution des badges alarmes	51€/badge
Programmation des badges	10€/badge

Remplacement/non restitution des clés	76€/clé
Déclenchement de l'alarme	51€/ déclenchement

Espace Aqualudique du Poher

Paiement en chèques vacances accepté
Réduction de 10 % pour le personnel de la Communauté de communes, y compris le personnel des collectivités membres de la Communauté de communes du Poher (sur présentation d'une carte nominative.)

Adulte

	2009	2010	2011	2012	2013
Individuelle	4,50 €	4,50 €	4,60 €	4,65 €	4,75 €
Pass Loisirs		4,05 €	4,05 €	4,20 €	4,30 €
Abonnement 10 entrées	41,10 €	41,70 €	42,35 €	43,00 €	43,90 €
Abonnement mensuel	18,60 €	18,90 €	19,20 €	19,50 €	19,90 €
Abonnement mensuel famille (présentation du livret de famille)	41,10 €	41,70 €	42,35 €	43,00 €	43,90 €
Chômeur, étudiant, groupe + plus de 10 (1 entrée)	3,35 €	3,40 €	3,45 €	3,50 €	3,60 €
Chômeur, étudiant, Abt 10 entrées	30,00 €	30,45 €	30,90 €	31,35 €	32,00 €
Dernière heure	2,35 €	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €

Enfant (4 ans à 18 ans)

Individuelle	3,75 €	3,75 €	3,80 €	3,85 €	3,95 €
Pass-Loisirs		3,40 €	3,40 €	3,46 €	3,55 €
Abonnement 10 entrées	32,50 €	33,00 €	33,50 €	34,00 €	34,50 €
Abonnement mensuel	15,50 €	15,75 €	16,00 €	16,25 €	16,60 €
Groupe + de 10 (1 entrée)	2,70 €	2,75 €	2,80 €	2,85 €	2,90 €
Dernière heure	2,00 €	2,05 €	2,10 €	2,13 €	2,20 €

Centre de loisirs	1,64 €	1,68 €	1,70 €	1,73 €	1,76 €
Entrée (Festivaliers des Vieilles Charrues)	4,00 €	4,00 €	4,60 €	4,70 €	4,80 €

Scolaires

Ecoles primaires extérieures à la CCP (tarif / enfant)	2,13 €	2,16 €	2,20 €	2,23 €	2,28 €
Ecoles secondaires extérieures à la CCP (tarif / enfant)	1,92 €	1,95 €	2,00 €	2,03 €	2,07 €
Mise à disposition d'un ETAPS pour l'animation (1h)	32,75 €	33,24 €	33,75 €	34,26 €	34,94 €

Ecole de Natation Intercommunale

Apprentissage + perfectionnement

Enfant (10 séances)	75,20 €	76,35 €	77,50 €	78,65 €	80,20 €
Enfant (5 séances)	41,10 €	41,70 €	42,30 €	42,95 €	43,80 €
Adulte (10 séances)	85,00 €	86,30 €	87,60 €	88,90 €	90,70 €
Adulte (5 séances)	46,70 €	48,00 €	48,70 €	49,40 €	50,40 €
Aquagym (trimestre)	66,00 €	67,00 €	68,00 €	69,00 €	70,40 €
Aquagym (5 séances)		35,00 €	35,55 €	36,10 €	36,80 €
Aquagym(1 séance)		8,00 €	8,15 €	8,30 €	8,50 €
Aquabike location 20 mn			2,00 €	2,00 €	2,10 €
Aquabike abonnement 10 locations de 20 mn				18,00 €	18,40 €
Natation prénatale (1entrée)	4,80 €	4,90 €	5,00 €	5,10 €	5,20 €
Activité Bébé nageurs (1entrée)	4,30 €	4,35 €	4,50 €	4,55 €	4,65 €
Activités Seniors (trimestre)	59,20 €	60,10 €	61,00 €	61,90 €	63,15 €

Gratuits

Elèves des écoles primaires de la communauté de communes du Poher

Enfants (moins de 04 ans.)

Sapeurs pompiers, gendarmes de la ville de Carhaix,

(en groupe, sur un créneau horaire fixe.)

Kermesses, lotos ou autres manifestations d'écoles, communes, associations, organismes d'intérêt général et opérations publicitaires (radios, camping, tombolas plijadour, jeux....)

Comités d'entreprises

Comité d'entreprises et assimilés (Amicales du personnel)

10 % sur le tarif en vigueur.

Modalités: Sur présentation d'un coupon nominatif précisant l'accord du comité d'entreprise, le titre est distribué à l'accueil de la piscine.

Recouvrement des recettes: Facturation mensuelle.

Une convention précisant les modalités de fonctionnement est signée entre le comité d'entreprise et la CCP.

	2009	2010	2011	2012	2013
Adulte					
Abonnement 10 entrées	37,00 €	37,53 €	38,12 €	38,70 €	39,51 €
Abonnement mensuel	16,75 €	17,01 €	17,28 €	17,55 €	17,91 €
Abonnement mensuel famille	37,00 €	37,53 €	38,12 €	38,70 €	39,51 €
Enfant (4 ans à 18 ans)					
Abonnement 10 entrées	29,25 €	29,70 €	30,15 €	30,60 €	30,15 €
Abonnement mensuel	13,95 €	14,18 €	14,40 €	14,63 €	14,95 €

Service de voirie :

LIBELLE	UNITE	Tarif 2013
Main d'oeuvre	heure	29,50 €
Vibrant	journée	118,80 €
Tracto-pelle	heure	27,80 €
Tracteur super-épareuse	heure	32,40 €
disqueuse	heure	20,00 €
Tracteur avec rotor	heure	25,00 €
Tracteur sans équipement	heure	24,00 €
Lamier	heure	33,80 €
Camion IVECO	heure	38,45 €
Camion 9T VOLVO	heure	26,70 €
Bétonnière	heure	5,00 €
Traceuse à peinture – mise à disposition	journée	93,00 €
Fourgon	heure	6,55 €
Pelle Hydraulique sur pneus	heure	46,80 €
Tondeuse	heure	18,00 €
Pulvérisateur	heure	5,00 €
Tronçonneuse – mise à disposition	heure	5,00 €
Groupe électrogène	heure	5,00 €
taille haies - mise à disposition	heure	5,00 €
débroussailleuse – mise à disposition	heure	5,00 €

Ludothèque

Les tarifs de la ludothèque, votés au conseil du 27 septembre 2012, et ceux du Lieu d'Accueil Enfants Parents sont maintenus pour l'année 2013.

• Abonnement famille	15€/ Famille (durée 12 mois, valable de date à date.)
• Abonnement association, école...	30€/ structure (durée 12 mois, valable de date à date.)
• Entrée une séance	1€/ personne
• Animation extérieure (jeux +mise à disposition de l'agent ludothécaire)	30€/ une heure d'animation
Prêt de jeux	
• Location d'une malle anniversaire (8 jeux)	5€ (durée de la location 1 semaine) caution obligatoire de 15€
• Location d'un jeu	1€ le jeu (maximum 3 jeux par famille, durée du prêt 14 jours) réservé aux abonnés
• Carte de 12 jeux	10€ (valable de date à date) réservé aux abonnés

Lieu d'Accueil Enfants Parents " LA ROULOTTE "

Il est proposé au conseil d'adopter le tarif de 1€ par séance, pour une famille.

Redevances SPANC

Afin de résorber une partie du déficit du SPANC qui devrait s'élever à 9000 € pour l'exercice 2012, il est proposé d'augmenter de 4.5% les tarifs du SPANC :

Type de contrôle effectué par le SPANC	Montant de la redevance 2012 (euros)	Montant de la redevance 2013 (euros)
Contrôle de conception et d'implantation du projet	53.60	56
Contrôle de vérification de l'exécution des travaux	75	78.5
Contrôle diagnostic	75	78.5
Contrôle périodique	75	78.5
Contrôle en cas de vente (délai d'instruction classique)		78.5
Contrôle majoré en cas de vente (délai d'instruction restreint)	94	98.5

Espaces Publics Numériques de Poher Communauté

Les tarifs votés le 28 juin 2012 sont maintenus pour l'année 2013 :

5 €uros pour 5 séances soit 1€ la séance d'initiation
Gratuité pour l'utilisation des postes informatiques en accès libre

UNANIMITE POUR

Budget Principal 2012 – Décision Modificative n°4

➤ Ajustement des crédits alloués en section d'investissement

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget principal.

		Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		- 17 382.01
024	Cession d'immobilisation		+ 18 500 €
192-01-05	Différence sur réalisation	+ 1 117.99 €	
1322	Subvention d'équipement non transférable de la Région		+ 813.11 €
13912	Subvention d'équipement de la Région	+ 1 026.81 €	
13913	Subvention d'équipement du département	- 213.70 €	
13918	Autres Subventions	+ 38 832.05 €	
139151	Subvention d'équipement Groupement de collectivités	- 38 832.05 €	

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
022-01	Dépenses imprévues	+ 813.11 €	
023	Virement à la section d'investissement	- 17 382.01 €	
64131-020	Rémunération personnel non titulaire	+11 800 €	
6419-311	Remboursements sur rémunérations du personnel		+ 1 800 €
6419-413			+ 1 900 €
6419-522			+ 5 500 €
6419-64			+ 2 400 €
6419-95			+ 200 €
673-90	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 22 126 €	
773-90	Mandats annulés sur exercice antérieurs		+ 4 743.99 €
777-01-05	Quote part des subventions transférées au compte de résultat		+ 13 743.56 €
777-020-05			- 12 930.45 €

UNANIMITE POUR

Budget Voirie 2012 – Décision Modificative n°2

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget Voirie :

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
6215-822	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 6 000 €	
64131-822	Rémunérations personnel non titulaire	+ 7 000 €	
6451-822	Cotisations à l'URSAFF	+ 3 500 €	
6453-822	Cotisations aux caisses de retraite	+ 1 000 €	
6454-822	Cotisations aux ASSEDIC	+ 800 €	
6419-822	Remboursement sur rémunération du personnel		+ 1 000 €
704-822	Travaux		+ 14 800 €
7788-822	Recettes exceptionnelles		+ 2 500 €

➤ **Ajustement des crédits alloués en section d'investissement**

		Dépenses	Recettes
21578-822	Autre matériel et outillage de voirie	+ 5 988 €	
2181-822	Signalétique	+1 000 €	
024-01	Cession d'immobilisations		+ 6 988 €

UNANIMITE POUR

Budget SPANC 2012 – Décision Modificative n°1

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2012, il est proposé au conseil d'approuver les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget SPANC.

➤ **Ajustement des crédits alloués en section de fonctionnement**

		Dépenses	Recettes
6451-00	Cotisations à l'URSSAF	+ 200 €	
6452-00	Cotisations pour assurance du Personnel	+ 700 €	
6419-00	Remboursement sur rémunérations du personnel		+ 900 €

UNANIMITE POUR

Actualisation des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement

➤ Construction du pôle éco-activités : création d'une AP/CP

Dans le cadre du projet de construction du pôle éco-activités, Il est proposé d'approuver le programme de réalisation de cette opération en autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en TTC	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiement 2014
Pôle éco-activités	1 350 000 €	30 000 €	100 000 €	1 650 000 €

➤ Extension de la piscine Plijadour : révision n°2

Dans le cadre du projet d'extension de la piscine, Il est proposé d'approuver le nouveau programme de réalisation de cette opération en modifiant l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en TTC	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Extension de la piscine	2 550 000 €	100 000 €	2 450 000 €

➤ Réserve archéologique Le Manac'h : révision n°1

Dans le cadre du projet de réserve , Il est proposé d'approuver le nouveau programme de réalisation de cette opération en modifiant l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en TTC	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Réserve archéologique	1 345 000 €	40 000 €	620 000 €	685 000 €

➤ Construction des commerces/logements de Cléden Poher : révision n°8

Dans le cadre de la construction des commerces/logements de Cléden Poher, Il est proposé de permettre la fin de l'opération en modifiant l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de Programme	Montant AP en HT	Crédits de Paiement 2009 HT	Crédits de Paiement 2010 HT	Crédits de Paiement 2011 HT	Crédits de Paiement 2012 HT	Crédits de Paiement 2013 HT
Construction des Commerces/Logements de Cléden-Poher	819 344,48 €	46 630,07 €	620 773,29 €	104 095,52 €	25 343,73 €	22 501,87 €

➤ Centre de valorisation des Vieilles Charrues : clôture de l'APCP

Dans le cadre du projet de Centre de valorisation des Vieilles Charrues, Considérant les modifications concernant la maîtrise d'ouvrage, il est proposé d'approuver la clôture de l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) actuellement en vigueur.

UNANIMITE POUR

Autorisation d'ouverture de crédits en investissement avant le vote du budget primitif

Conformément à la loi n°88.13 du 5 janvier 1988, le président peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Pour le budget principal, le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2012 s'élève à 1 080 032.91 €

Dans ce contexte, il est proposé au conseil d'inscrire les crédits suivants :

Budget principal

Hors opération	2051-023	15 000 €
Extension Piscine	2031-38-413	150 000 €
Extension Piscine	2313-38-413	150 000 €
Pôle éco-activités	2313-070-90	20 000 €
Total		335 000 €

UNANIMITE POUR

Voirie – convention de mise à disposition de service – avenant n°2

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant n°2 aux conventions de mise à disposition du service de voirie communautaire auprès des communes.

UNANIMITE POUR

Médecine préventive – adhésion à la prestation santé au travail du CDG 29

Poher communauté adhère au service de médecine préventive mis en place par le CDG 29.

Le CDG propose à partir de 2013 la signature d'une nouvelle convention « Santé au travail » pour la mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire professionnelle : médecin et infirmière du travail, référent handicap, spécialistes en indisponibilité physique, en ergonomie et en mobilité.

La prestation comprend les visites médicales prévues par la réglementation sur la santé au travail :

- Les visites d'embauche
- Les visites périodiques obligatoires
- Les visites de surveillance pour les cas particuliers (travailleurs handicapés, femme enceintes, agents sur des postes comportant des risques spéciaux...)
- Les visites de reprise du travail

Mais également, des actions en milieu de travail :

- Visite du médecin in situ pour l'amélioration des conditions de travail, de l'aménagement des postes, sur la prévention des risques professionnels, les études de postes, les réunions du Comité d'hygiène ou du Comité technique...

La convention proposée à la signature est conclue pour une durée d'un an avec tacite reconduction. Le mode de financement de cette prestation est calculée sous forme d'une cotisation au taux de 0.37 % avec pour assiette la base URSSAF en totalité.

Il est proposé au conseil d'autoriser le président à signer la convention santé au travail avec le CDG du Finistère dans les conditions susmentionnées.

UNANIMITE POUR

Ressources Humaines-Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent auprès de l'Ecole de musique et de Danse du Kreiz Breizh

Depuis 2008, l'école de musique de Carhaix met à disposition de l'école de musique de Rostrenen, un enseignant pour la formation musicale pour un volume horaire défini par convention.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, date du transfert de l'école de musique de Carhaix à Poher communauté, cette dernière s'est substituée à la commune dans l'application de la convention initiale de mise à disposition.

Il convient de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Termes de la convention :

- Un agent mis à disposition pour 3 h/hebdomadaires pendant l'année scolaire.
- Prise en charge des frais de rémunération (brut + charges patronales) et de déplacement par la collectivité d'origine.
- Remboursement au semestre par la collectivité d'accueil des frais engagés (rémunération et déplacements)

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de janvier 2013 sur la mise à disposition d'un agent dans les conditions susmentionnées,

Il est proposé au conseil d'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition, à procéder aux paiements et à solliciter les remboursements prévus par ladite convention.

UNANIMITE POUR

SPANC – Mise à jour du règlement intérieur

Depuis le 1er juillet 2012, de nouvelles règles en matière d'ANC sont entrées en vigueur. Outre les bénéfices sanitaires et environnementaux, cette évolution réglementaire vise également à préciser les missions des SPANC sur tout le territoire et à réduire les disparités de contrôles qui pouvaient exister d'une collectivité à une autre en définissant notamment des critères communs au niveau national et en harmonisant les documents (règlement de service, rapports de visite...) remis lors des contrôles.

Les arrêtés du 7 septembre 2009 régissant l'assainissement non collectif ont été révisés. Les nouveaux arrêtés sortis respectivement le 7 mars 2012 et le 27 avril 2012 sont applicables depuis le 1er juillet 2012. Ces arrêtés reposent sur 3 logiques :

- mettre en place des installations neuves de qualité et conformes à la réglementation
- réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement
- s'appuyer sur les ventes pour accélérer le rythme de réhabilitation des installations existantes

Pour assurer la mise en application de ces nouveaux arrêtés, il est proposé au conseil de valider le projet de révision du règlement intérieur du service SPANC.

UNANIMITE POUR

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

Marchés en procédure adaptée

<i>Objet</i>	<i>Date de décision de bureau</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Montant HT</i>
Création d'un site internet mutualisé	29 novembre 2012	ALKANTE - Cesson Sévigné (35)	29 538,50 €
Groupement de commande Accessibilité – choix du candidat retenu	29 novembre 2012	SOCOTEC (29) Quimper	6 900,00 €
Projet Vorgium Choix des 3 candidats qui vont produire une esquisse.	29 novembre 2012	Cléris Daubourg 9 rue du Colonel Rozanoff - 75012 PARIS Benoit Moreau / Gillot Givry 64 avenue Claude Vellefaux - 75010 PARIS Proux 3 rue Clisson - 35000 RENNES	
Projet de logements temporaires – Avenant n°3 au marché pour le lot n°1 - Désamiantage Démolitions - Gros Œuvre	29 novembre 2012	la Carhaisienne de Construction Carhaix-Plouguer (29)	2268.26 € HT
Projet de logements temporaires – Avenant n°1 au marché pour le lot n°9 - Plomberie-chauffage gaz-solaire	29 novembre 2012	l'entreprise Pérénnes Carhaix-Plouguer (29)	653,88 € HT
Avenant n°1 au marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle éco-activités sur le parc d'activités de La Villeneuve à Carhaix (29).	29 novembre 2012	l'Atelier 3 architectes Carhaix-Plouguer (29)	2730 € HT